

## **Contrôle du matériel de Radio 6**

### **La HAICA s'étonne du recours aux moyens dissuasifs**

Dans une correspondance, en date du 15 mai 2014, adressée simultanément au ministère de l'Intérieur, au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie de l'Information et de la Communication, et au ministère de l'Economie et des Finances, La HAICA a exprimé son étonnement quant au recours aux moyens de dissuasion lors du contrôle du matériel de diffusion de Radio 6 et la tension qui s'en est suivie au sein de l'équipe de travail de la station.

La HAICA considère que ces problématiques en suspens sont évitables grâce aux mécanismes de régulation du paysage médiatique sur des bases juridiques et règlementaires, renforçant la liberté d'expression loin du désordre et du laisser-aller.

Pour trouver des solutions à ce type de problèmes, la HAICA a indiqué dans sa correspondance la création d'une commission quadripartite, composée de représentants du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie de l'Information et de la Communication, de l'Agence Nationale des Fréquences (ANF), de l'Office National de Télédiffusion (ONT) et de la HAICA. Cette commission œuvrera pour la mise en place d'une assise technique susceptible d'aider l'autorité de régulation de l'audiovisuel à la prise de ses décisions définitives en la matière.